[rouge]Communiqué de la fédération SUD éducation du 24 novembre 2014[/rouge] La fédération SUD éducation dénonce l'organisation calamiteuse des élections professionnelles par le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. – Le choix du vote électronique pose en lui-même des problèmes de principe sur le contrôle des opérations et sur le secret du vote. SUD éducation dénonce toujours ce choix et revendique le retour au vote à l'urne. – Les modalités mises en place créent de grandes difficultés pour les personnels comme pour les organisations syndicales. Les personnels sont saturés par le nombre de messages électroniques reçus simultanément. La procédure de vote est complexe. La participation s'annonce faible.

Une participation au vote compromise

Les complexités pour pouvoir voter et la saturation des collègues laissent présager une abstention massive. À ce jour, 20% des personnels seulement ont activé leur compte électeur. Et le ministère lui-même est inquiet sur la capacité du serveur à tenir la charge de l'afflux simultané de connexions pendant la période de vote. Alors que le ministère avait trois ans pour préparer ces élections, il n'a en effet pas du tout mis en place l'infrastructure matérielle pour faire face aux opérations. Le serveur a déjà planté pendant les opérations de dépôt des listes à cause de la surcharge liée à l'envoi des messages électroniques à l'ensemble des personnels : elle n'avait pas été anticipée !

Des personnels saturés de courriels

Mises en place par le ministère, les procédures de communication des organisations syndicales par messages électroniques aboutissent à la saturation des messageries. Les collègues sont exaspéré-e-s, à cause de la quantité des messages reçus simultanément et de l'impossibilité de se désinscrire des listes de diffusion, en contradiction avec les engagements du ministère. Nous avons dénoncé cette situation scandaleuse. La possibilité de se désabonner de toutes les listes était pour SUD éducation une condition à notre participation à ce cadre. Le ministère a refusé de répondre à nos demandes. C'est inacceptable.

La fédération SUD éducation a décidé de saisir la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) pour le non-respect des droits et libertés numériques des personnels par le ministère. Nous appelons les personnels à faire eux-mêmes des recours et nous mettrons à disposition un modèle et des indications de procédure.

Des procédures inutilement contraignantes La procédure imposée aux organisations syndicales pour le dépôt des listes et des candidatures est d'une extrême complexité. Les équipes syndicales ont dû perdre un temps considérable uniquement pour être en conformité avec des exigences tatillonnes, changeantes et sans fondement. Les outils ont été fermés de manière impromptue et sans préavis. Les formats imposés, variables selon les documents, demandent une technicité complètement inutile. Il a fallu que nous insistions fortement pour que des formulaires soient à mis à disposition sous des formats ouverts accessibles à tou-te-s. Les personnels de l'administration chargés du suivi des opérations ont été débordés, beaucoup n'avaient pas reçu de formation suffisante, nous avons même assisté au burn-out en direct de personnels excédés par la quantité du travail demandé et des procédures aberrantes.

Documents joints

Élections professionnelles dans l’éducation : une organisation calamiteuse pour les personnels et pour les syndicats. SUD éducation saisit la CNIL.